

# **PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)**

Séance du : Lundi 09 Mars 2026

Convocation du : Mardi 03 Mars 2026

**L'An Deux Mille Vingt Six et le Neuf Mars à 20h30,**

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

**Étaient présents** : Corinne MORENO, Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO.

**Étaient absents** : Jérôme CAMPOS (*pouvoir donné à Bernard OLIFIRENKO*)

Bernard OLIFIRENKO a été élu secrétaire de séance.



## Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Février 2026
- 2- Approbation du CFU 2025 (compte financier unique) de la commune
- 3- Affectation des résultats 2025
- 4- Vote des taxes directes locales 2026
- 5- Vote des subventions 2026 aux associations
- 6- Vote du budget primitif 2026 de la commune

**Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal de la séance du 24 Février 2026.**

**Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

### **Délib 06/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Vu le guide du compte financier unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction Générale des finances publiques. Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Vu le rapport du CFU 2025 présenté par Mr Bernard OLIFIRENKO, les comptes ci-dessous sont arrêtés :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTES	120 414.65€	302 596.03€	423 011.28€
DEPENSES	109 665.17€	284 161.41€	393 826.58€
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	- 7 423.43	26 876.48€	19 453.05€
DIFFÉRENCE RESTES RÉALISER	-80.00€		-80.00€

<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>3 246.05€</b>	<b>45 311.70€</b>	<b>48 557.75</b>
------------------------	------------------	-------------------	------------------

Déclare que le CFU 2025 dressé par le comptable sera visé et certifié ultérieurement. Il devra être conforme et n'appeler ni observation, ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**APPROUVE** le compte financier unique 2025.

**PRECISE** que celui-ci sera transmis au comptable principal de Revel ainsi qu'au contrôle de légalité.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

**Délib 07/2026 : Affectation des résultats 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE Maire de la commune de Vaudreuille. Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 45 311.70
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 435.22 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	26 876.48 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser)	<b>45 311.70 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>3 326.05 €</b>
---	-------------------

<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	<b>-80.00 €</b>
---	-----------------

<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
--------------------------------	-------------	---------------

<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>45 311.70 €</b>
------------------------	-------------	--------------------

<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>
--	---------------

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>45 311.70 €</b>
--	--------------------

**DEFICIT REPORTE D 002 (5)**

0.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**APPROUVE** l'affectation des résultats ainsi présenté ci-dessus.

**PRECISE** que celle-ci sera transmise au comptable principal de Revel ainsi qu'au contrôle de légalité.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

**Délib 08/2026 : Vote des taux d'imposition TFPNB, TFPB et THRS 2026**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025 :

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Proposition pour 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	31.26	31.26
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44.27	44.27
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	17.63	17.63

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**DECIDE** de maintenir les derniers taux votés soit pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 31.26%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 44.27%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 17.63%

*Ainsi délibéré ce jour susvisé, pour extrait certifié conforme.*

**Délib 09/2026 : Attributions des subventions aux associations pour 2026**

Monsieur le maire propose d'attribuer les subventions pour l'année 2026 aux associations citées ci-dessous.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**ACCORDE** les subventions au titre de l'exercice 2026, sous réserve qu'une manifestation sera faite et cours de l'année, et à la condition de recevoir le bilan financier 2025.

**DECIDE** d'attribuer les subventions comme suit :

ACCA VAUDREUILLE : _____	100.00€
COMITE DES FÊTES : _____	1500.00€
ESTIVAUDREUILLE : _____	1500.00€
FNACA REVEL _____	150.00€
LES AMIS DE L'ECOLE _____	1250.00€
LES AMIS DE LA CHAPELLE _____	400.00€
CLES _____	100.00€

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 de la commune à l'article 65748/65.

**Délib 10/2026 : Vote du budget primitif 2026 de la commune**

Monsieur le maire présente aux membres de son conseil le projet de budget de la commune pour l'année 2026.

<b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b>		<b><u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	117 440.00€	<b>70 PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	6 900.00€
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	120 440.00€	<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	223 265.00€
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	45 877.00€	<b>74 DOTATIONS</b>	66 011.00€
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	655.00€	<b>75 AUTRES PRODUITS</b>	5 595.00€
<b>68 DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	245.00€	<b>77 OPERATIONS EXCEPTIONNELLES</b>	500.000€
<b>014 ATTENUATION DE PRODUITS</b>	38 900.00€	<b>002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	<b>45 311.70€</b>
<b>023 Virement en INVESTISSEMENT</b>	24 070.00€	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	5.00€
<b>TOTAL</b>	<b>347 587.70€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>347 587.70€</b>

<b><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b>		<b><u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u></b>	
<b>001 DEFICIT</b>		<b>001 EXCEDENT</b>	<b>3 326.05€</b>
<b>EMPRUNTS (CAPITAL)</b>	13 965.00€	<b>AFFECTATION DE RESULTAT</b>	
<b>TRAVAUX BATIMENTS CMNE</b>	3 800.00€	<b>VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	24 070.70€
<b>POOL ROUTIER</b>	40 103.00€	<b>FCTVA</b>	72 010.00€
<b>ACQUISITIONS MOBILIER</b>	2 000.00€	<b>TRAVAUX BATIMENTS CMNE</b>	2 142.00€
<b>RESTAURATION CHAPELLE</b>	342 712.03€	<b>RESTAURATION CHAPELLE</b>	342 712.05€
<b>ACHATS MATERIELS SERVICES TECHNIQUES</b>	26 010.00€	<b>ACHAT MATERIELS SERVICES TECHNIQUES</b>	18 967.00€
<b>VOIRIE ET RESEAUX</b>	27 000.00€		
<b>SENTIER DE RANDONNEE</b>	2 500.00€		
<b>PIETONNIER EN SALVAN</b>	1 955.00€		
<b>ACHAT TERRAIN+REMISE</b>	25 011.72€	<b>ACHAT TERRAIN+REMISE</b>	23 895.00€
		<b>PARE BALLON CITY JEU EN SALVAN</b>	1 260.00€
<b>TOTAL</b>	<b>485 056.75</b>	<b>TOTAL</b>	<b>485 056.75</b>

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune.

**AUTORISE** le maire à transmettre tous les documents budgétaires au comptable de Revel et à la Préfecture de la Haute Garonne.

**SOLLICITE** le Département de la Haute Garonne, la Région Occitanie et l'État pour l'obtention des subventions dans le cadre des opérations d'investissements présentes au budget 2026 tels que présenté.

**Mot du Maire :**

Informations complémentaires sur le Budget de la commune : Monsieur le maire rappelle que la commune n'a que 2 emprunts actuellement, d'un montant total de 13 965€ / an pour un budget de 347 587.70€ de dépenses de fonctionnement.

La Chapelle St Martin : La Chapelle n'a bénéficié d'aucun prêt bancaire mais en quasi-totalité des subventions de l'État, de la Région Occitanie, du Département de la Haute Garonne, de la Fondation du Patrimoine, du Loto Bern Mission Patrimoine, du mécénat AXA et des dons des particuliers (via l'association des Amis de la Chapelle). Le but est de faire vivre ce lieu en créant un Centre de culture et de partage pour y faire des expositions d'œuvres d'arts, des concerts culturels et des séminaires. Il reste à finir les travaux suivants : plancher, éclairage, parking et sanitaires. A ce jour nous avons déjà gracieusement deux tableaux de peintres côtés (la croix d'Artemoff et Baldy). Pour rappel et en toute transparence, voici donc le plan de financement des travaux de la chapelle st martin comme suit :

État	10 796.80€
État	69 848.28€
Département 31	104 772.43€
Région Occitanie	45 000€
Subventions privées	231 010.00€
FCTVA	72 010.00€
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>533 437.51€</b>
<b>TOTAL DÉPENSES (travaux, études et honoraires architecte) depuis 2019 !</b>	<b>541 766.33€</b>
<b>Ecart</b>	<b>8 328.82€</b>

**Sur le mandat 2020-2025 l'écart entre les dépenses et recettes est de 638€.**

Tracteur ISEKI : Seule subvention demandé pour 2026 en matériel. Dossier en cours d'instruction.

Randonnée Vol à voile : La division chez Mr ALIBERT a été validé afin de permettre également une sortie sécurisée sur ce chemin de randonnée qui relie le vol à voile, puis le Capelier vers Revel.

Mot de fin de mandat : Mr le maire remercie son équipe municipale et précise que ce mandat a été riche et réussi grâce aux efforts de tous. Il rappelle les travaux fait et important réalisés comme la cantine scolaire. Il rappelle que les enfants mangeaient à 15 dans une pièce de 20m2. Aujourd'hui ils apprécient le confort de cette cantine scolaire, spacieuse, agréable et sécurisante. L'église également dont la mise en danger était évidente. Aujourd'hui plusieurs baptêmes, mariages et cérémonies on put à nouveau s'y dérouler, comme notamment un concert gospel lors de cette grande fête des Seigneuriales. Elle a eu un franc succès et à réuni toutes les associations communales et les administrés bénévoles.

Cimetière : le maire rappelle que l'engazonnement est en cours. Il a été mis des dalles sous le gravier de l'allée principale afin de permettre aux véhicules funéraires et aux fauteuils roulants d'accéder facilement à l'ensemble du cimetière.

**Mot de l'Adjointe :**

Table d'orientation : Un nettoyage sera nécessaire.

Chenilles processionnaires : Vu face au terrain multisports, à vérifier et contacter notre prestataire pour le faire enlever.

Campagnes de stérilisations chats errants : revient sur le succès et rappelle que de nombreuses communes adhère à ses campagnes soutenues par 30 Millions d'Amis et la Fondation Brigitte Bardot. Elle rappelle que les communes sont responsables de la gestion et la prolifération féline sur le domaine public afin de garantir la tranquillité et la sécurité sanitaire des ses habitants.

Mme MORENO, lors de ses interventions sur le terrain s'est rendue compte de l'isolement des personnes âgées et que bien souvent pour eux, nourrir un chat errant leur apporte une compagnie et une visite journalière bien nécessaire et réjouissante dans leur quotidien.

Aires de camping-cars : Il y a des places de camping-car possible sur les deux campings privés de la commune, il n'y a donc pas lieu d'avoir des véhicules stationnés n'importe où sur la commune. Ces campings sont équipés de vide sanitaire.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35***

Le Maire  
Jean LAGOUTTE

le Secrétaire de séance  
Bernard OLIFIRENKO

